

1. Mot de bienvenue et introduction

Monsieur le maire Réjean Beaulieu ouvre la séance d'information à 19 h 50 le 10 décembre 2018 concernant le règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux. Il constate que personne n'est présent dans la salle pour la séance d'information.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

2. Présentation du projet de règlement

Le règlement 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux n'est pas expliqué par monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau, car il n'y a pas de personne présente pour la séance d'information.

3. Période de questions

Aucune question.

4. Levée de la séance

La séance d'information est levée à 19h57.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

+++++

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 décembre 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-12-284

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert, l'ajout d'un point en italique et le retrait du point 24.3:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux –
 - .1 séance ordinaire du 12 novembre 2018
 - .2 séance extraordinaire du 21 novembre 2018
4. Suivi du dernier conseil
5. Registre des dons des élus
6. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Taxes impayées
8. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2019
9. Mada et politique familiale
 - .1 comité de pilotage
10. Deuxième projet de règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux
11. Ressources humaines
 - .1 Comité de sélection – Entrevue au poste d'inspecteur municipal
 - .2 Julie Roy – statut salarial
12. Politique d'harcèlement psychologique
13. R.I.A.V.C. – Accompagnement
14. Vérification comptable 2018 – autorisation d'appel d'offres sur invitation
15. Demande de modification de l'entente – municipalité de Sainte-Martine – purge du réseau d'aqueduc

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

16. Finances municipales
 - .1 Adoption des dépenses – novembre 2018
 - .2 Accaparement – surplus accumulé non affecté
 - .3 Autorisation – dépassement de postes budgétaires

- .4 Flux de trésorerie
- .5 Budget 2019
- 17. Taux du kilométrage payable de l'année 2019 pour déplacement – politique de remboursement
- 18. OMH – révision du budget
- 19. Transport adapté –Budget 2019
- 20. Entente en communication 2019– Église de Saint-Urbain-Premier
- 21. Achat(s) et services
 - .1 Services analytiques – Eurofins
- 22. Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre - Volet 1 – remplacement de la résolution
- 23. Demande d'appui à la CPTAQ, 254, chemin de la rivière des Fèves Sud

INFORMATIONS AUX CITOYENS

- 24. Remerciement – bénévoles – Comité de la bibliothèque
 - 24.1 Caroline Jacques
 - 24.2 Camil Daigle
 - 24.3 Claude Dagenais
 - 24.4 Tristan Coulombe
- 25. Correspondance au conseil

1. Ministère de la Sécurité Publique 2. Municipalité de Saint-Isidore 3. Municipalité de Sainte-Martine 4. Petrolympic 5. Carrefour Action municipale et famille 6. Gouvernement du Canada 7. Kathernine Harnismaker 8. Comité des loisirs .9 Commission Municipale du Québec	- Mesures d'urgence du 5 et 6 janvier - R.I.A.V.C. - R.I.A.V.C. - Licence d'exploration - Brochure - Familles branchées - Plainte; boîte aux lettres endommagées - Remerciements - Projet de loi 155
---	--
- 26. Rapport des élus
- 27. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois de novembre 2018
 - a) Rapport sommaire
- 28. Varia
 - .1 Soirée du 7 décembre 2018
- 29. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
- 30. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 12 novembre 2018

18-12-285

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 avec les modifications suivantes :

À la première phrase du point 4, de remplacer le mot «semaine» par le mot «demande»;

Au point 7.2, de remplacer les mots «pour contre» par le mot «contre». Le texte résultant de la modification se lit comme ceci :

Ont voté contre la proposition :

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie;
Monsieur le conseiller Sylvain Mallette;

ADOPTÉ

3.2 Séance extraordinaire du 21 novembre 2018

18-12-286

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2018 sans modification.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau effectue le suivi de la dernière séance du conseil municipal.

5. Registre des dons des élus

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose le registre des dons et des marques d'hospitalité des élus pour l'année 2018 et ceci depuis le dernier dépôt, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale chapitre E-15.1.0.1 et du règlement numéro 325-13 et ses amendements sur l'éthique des élus de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

6. Première période de questions du public

Un citoyen demande des corrections à la façon de déneiger la rue Sylvain par le fournisseur municipal.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Taxes impayées

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général monsieur Michel Morneau dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales.

**Vente des immeubles pour défaut
de paiement des taxes municipales**

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la
Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes
municipales comprend des arrérages de taxes des
années 2017 et 2018 si les taxes de l'année 2017
ne sont pas payés.

EN CONSÉQUENCE,

18-12-287

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier procède, si nécessaire, par
l'entremise de la MRC de Beauharnois-Salaberry à la vente des immeubles
pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2017 et 2018
si les taxes de 2017 ne sont pas payés conformément aux dispositions des
articles 1022 et 1023 du Code municipal des propriétés suivantes :

8608-28-4771
8609-42-8711
8711-63-9555
8806-42-3055

ADOPTÉ

**Mandat directeur général ou substitut(s)
Vente des immeubles pour défaut
de paiement des taxes municipales**

En référence à la résolution numéro 18-12-287

18-12-288

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE monsieur Michel Morneau directeur général, soit mandaté pour agir au
nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier lors de la vente par la MRC
de Beauharnois-Salaberry des immeubles pour défaut de paiement des taxes
municipales. Son mandat consiste à enchérir sur les immeubles en vente
situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier mis à
l'enchère pour défaut de paiement des taxes jusqu'au montant total des taxes
municipales, scolaires, intérêts et frais divers à y relier.

QUE monsieur le maire Réjean Beaulieu est nommé à titre de substitut et remplace, au besoin, monsieur Michel Morneau directeur général, pour les mêmes fonctions en cas d'absence.

ADOPTÉ

8. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-289 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, habituellement le lundi et débiteront à 20h00 :

14 janvier	11 février
18 mars	8 avril
13 mai	10 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	14 octobre
11 novembre	9 décembre

ADOPTÉ

9. Mada et politique familiale

9.1 Comité de pilotage

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-11-264;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-290 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De modifier la résolution 18-11-264 visant la création du comité de pilotage

afin de revoir les membres du comité et

Que les membres soit les suivants :

Madame Nicole Ste-Marie, conseillère municipale;
Monsieur Patrice Boisjoli, conseiller municipal;
Monsieur Sylvain Roy, conseiller municipal;
Monsieur Louis-Marie Lemay, représentant citoyen;
Madame Gisèle Bourdeau, représentante citoyenne;
Madame Marie-Ève Mérineau, représentante citoyenne;
Madame Lise Filiatrault, représentante citoyenne;
Madame Jacinthe Vanier, représentante citoyenne;
Monsieur Michel Morneau, représentant municipal;
Madame Karine Hébert, Représentante CSSS Jardins-Roussillon

ADOPTÉ

10. Deuxième projet de règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux

ATTENDU que la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain-Premier entérine le projet;

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé le 12 novembre 2018

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 12 novembre 2018

ATTENDU QU' une copie du deuxième projet de règlement a été remise aux élus le 6 décembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

18-12-291

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le deuxième projet de règlement numéro 395-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux, soit adopté.

ADOPTÉ

11. Ressources humaines

11.1 Comité de sélection – Entrevue au poste d'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la démission de madame Julie Rivard au poste d'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal sera vacant à partir du 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE

18-12-292

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De créer le comité de sélection aux fins d'entrevue afin de pourvoir le poste d'inspecteur municipal.

Que messieurs le maire Réjean Beaulieu et le directeur général Michel Morneau siègent sur ce comité.

ADOPTÉ

11.2 Julie Roy – statut salarial

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique salariale qui sera en vigueur le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive au Conseil municipal du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

18-12-293

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer pour le statut exceptionnel à madame Julie Roy adjointe administrative comptabilité pour l'année 2018.

Que ce statut soit effectif pour l'année 2019;

De prescrire le statut à 5% d'augmentation de la classe 45 à l'échelon 8.

ADOPTÉ

12. Politique d'harcèlement psychologique

CONSIDÉRANT les modifications législatives de l'Assemblée Nationale du 12 juin 2018 portant sur la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT les exigences de la CNESST en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'adopter avant le premier janvier 2019 une politique d'harcèlement psychologique;

EN CONSÉQUENCE

18-12-294

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter la politique d'harcèlement psychologique de la municipalité de Saint-Urbain-Premier telle que déposée.

ADOPTÉ

13. R.I.A.V.C. – Accompagnement

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée-Châteauguay R.I.A.V.C. fut créée le 5 octobre 1983 par décision ministérielle;

CONSIDÉRANT QUE la régie a été créée en raison de la contamination majeure de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT QUE ce problème de contamination n'est pas réglé et que les citoyens de Saint-Urbain-Premier de ce secteur donné ne peuvent s'approvisionner en eau potable à partir de leur puits artésien;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la R.I.A.V.C. est échue depuis l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de maintenir la R.I.A.V.C. pour assurer l'approvisionnement en eau de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE

18-12-295

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'affirmer notre volonté de maintenir la R.I.A.V.C. et, pour ce faire, d'en arriver à la conclusion d'une nouvelle entente.

De demander des mesures d'accompagnement au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

De transmettre la présente résolution à la ministre madame Andrée Laforest des Affaires Municipales et de l'Habitation et la ministre madame MarieChantal Chassé du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

14. Vérification comptable 2018 – autorisation d'appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT QUE la correspondance du 19 novembre 2018 de la firme Chiasson Gauvreau a l'effet de mettre fin à l'offre de services d'audit, de vérification et de préparation des états financiers 2018 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ceci affecte dès l'année 2019 la municipalité de Saint-Urbain-Premier étant client chez ce fournisseur;

EN CONSÉQUENCE

18-12-296

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de quelques firmes en vérification comptable conformément au règlement 394-18 sur la gestion contractuelle et le règlement 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

ADOPTÉ

15. Demande de modification de l'entente – municipalité de Sainte-Martine – purge du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a le devoir d'assurer la qualité de l'eau potable du réseau d'eau potable sur le chemin Grande-Ligne dans la portion du territoire visé;

CONSIDÉRANT QUE la purge des bornes fontaines doit être exécutée par un personnel formé et compétent soit un préposé à l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier n'a pas à son emploi en employé ayant cette expertise;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Urbain-Premier et de Sainte-Martine ont une entente concernant différentes catégories de services;

EN CONSÉQUENCE

18-12-297 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander à la Municipalité de Sainte-Martine de signer une nouvelle entente avec la municipalité de Saint-Urbain-Premier afin d'y intégrer les services de purge du réseau d'aqueduc sur notre territoire.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16. Finances municipales

16.1 Adoption des dépenses – novembre 2018

18-12-298 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 13 novembre 2018 au 10 décembre 2018 inclusivement, totalisant un montant de 114 962.30\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser

des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

16.2 Accaparement – surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT les dépenses à pourvoir en fin de cycle annuel comptable;

CONSIDÉRANT QUE le processus de révision des dépenses avec les élus suite au dépôt de l'état de situation financière au 30 septembre 2018 fait état d'un déficit avoisinant 18 000\$ pour l'année fiscale 2018;

EN CONSÉQUENCE

18-12-299

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accaparer à même le surplus accumulé non affecté un montant de 35 000\$ afin de terminer l'année financière 2018.

ADOPTÉ

16.3 Autorisation – dépassement de postes budgétaires

CONSIDÉRANT le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport financier mensuel au 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité en autorisant les dépenses appropriées de l'année courante 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-300

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder aux dépenses appropriées aux postes budgétaires ciblés soit :

# DE POSTE	POSTE DE DÉPENSE	ÉCART	EXPLICATION
02-34000-681	Électricité réseau d'éclairage	(157.00 \$)	Augmentation salariale
02-41400-331	Téléphone assainissement	(30.00 \$)	
02-41400-635	Produit chimique assainissement	(1 120.00 \$)	Plus de barils (- stock au 31-12-18)
02-41400-681	Électricité assainissement	(1 458.00\$)	

en raison du dépassement des sommes allouées au budget.

ADOPTÉ

16.4 Flux de trésorerie

Monsieur le maire Réjean Beaulieu explique le flux de trésorerie et qu'un solde de 2 000\$ au compte général est anticipé au 31 décembre de l'année courante.

16.5 Budget 2019

Monsieur le maire Réjean Beaulieu annonce que le budget sera adopté le 18 décembre 2018 à 20h.

17. Taux du kilométrage payable de l'année 2019 pour déplacement – politique de remboursement

CONSIDÉRANT QUE la politique de remboursement des frais est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière fait référence à l'application d'un taux de kilométrage applicable lors de l'utilisation d'un véhicule personnel pour un déplacement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le taux de référence servant d'indemnité en \$ au km applicable est celui du Conseil du Trésor du Québec disponible au moment de l'adoption annuelle.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce taux s'effectue par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

18-12-301

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De prescrire le taux de référence servant d'indemnité de l'année 2019 à 0.45\$ du kilomètre.

ADOPTÉ

18. OMH – révision du budget

18-12-302

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier faisant passer la part municipale pour l'année 2018 à 7 009\$ soit une augmentation de 42\$.

ADOPTÉ

19. Transport adapté – Budget 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur les territoires;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées en octobre 2018 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 199 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-303

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2019.

Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du

Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 199 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

20. Entente en communication 2019 – Église de Saint-Urbain-Premier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un pont de communication avec son enseigne numérique au clocher de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a également un répéteur servant au service de sécurité des incendies au même endroit;

CONSIDÉRANT QU' une entente est valide entre les parties pour les services avec la Fabrique de Sainte-Martine;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-304

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De payer les frais de location du clocher au montant de 1 149.75\$ à la fabrique de Sainte-Martine pour l'année 2019.

ADOPTÉ

21. Achat(s) et services

21.1 Services analytiques – Eurofins

EN CONSÉQUENCE,

18-12-305

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer un contrat avec le fournisseur Eurofins conformément à la soumission no 2019-0017 du 23 octobre 2018, analyse servant aux tests de l'eau potable.

ADOPTÉ

22. Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la

**sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre - Volet 1 –
remplacement de la résolution**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-306

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise, monsieur, le directeur général Michel Morneau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts

ADOPTÉ

23. Demande d'appui à la CPTAQ, 254, chemin de la rivière des Fèves Sud

CONSIDÉRANT QUE la demande de Ferme Jybault, S.E.N.C d'aliéner et de morceler une partie du lot P. 293

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'échange d'une superficie égale de terrain entre la terre agricole du lot P. 293 et la propriété résidentielle du 254 chemin de la Rivière des Fèves Sud, correspondant à 537,4 mètres carrés;

18-12-307

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle configuration proposée des lots aurait comme résultat des limites plus régulières pour les deux parties ainsi que de faciliter la culture pour le producteur Ferme Parinet inc. et de redonner de la terre de bonne qualité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'exprime conséquent de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE l'effet escompté par une délimitation plus régulière des lots est bénéfique pour l'agriculture en tenant compte du potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'exprimer dans le cadre d'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles, de lotissement et d'aliénation en zone agricole à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci doit prendre forme en étant motivée à l'aide des dix critères de l'article 62 de la LPTAA;

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

Le potentiel des sols se caractérise par des classes 3-T selon la carte de potentiel des sols IRDA. La configuration plus régulière des limites des lots permettra de faciliter la culture de la terre agricole.

2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

La demande consiste à un échange de terrain d'une superficie équivalente à la terre agricole et le lot utilisé à des fins résidentielles, dont la portion redonnée à la terre agricole était en partie cultivée avant le morcellement autorisé par la CPTAQ en 2016, dossier 413852.

3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Non-applicable.

4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Non-applicable.

5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;

Il n'existe aucune espace disponible appropriée à l'intérieur du périmètre urbain pour ce type de projet de conversion d'usage. Notons que le demandeur souhaite transformer également un des bâtiments actuels autres que le bâtiment principal en écurie pour des chevaux. En plus, il souhaite procéder à la construction de serres. L'utilisation de serres agricoles et la possession de chevaux sont interdites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

Le morcellement projeté par l'échange d'une superficie équivalente n'a pas d'impact négatif pour l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.

7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

Aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol, sur le territoire de la municipalité locale et dans la région, n'est à prévoir par la reconfiguration des lots.

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Non-applicable.

9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

La présente demande n'a pas d'effet sur le développement économique de la région.

10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

Non-applicable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la demande de Ferme Jybault, S.E.N.C afin d'aliéner et morceler une partie du lot P. 293, par l'échange d'une superficie de 537,4 mètres carrés tel que représenté dans la description technique avec plan préparé le 2 novembre 2018, minute 2987, dossier F22387-3-3.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

24. Remerciement – bénévoles – Comité de la bibliothèque

24.1 Caroline Jacques

CONSIDÉRANT la présence de madame Caroline Jacques au sein du Comité de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-308 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
De remercier madame Caroline Jacques pour les services rendus à la communauté.
ADOPTÉ

24.2 Camil Daigle

CONSIDÉRANT la présence de monsieur Camil Daigle au sein du Comité de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-309 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
De remercier monsieur Camil Daigle pour les services rendus à la communauté.
ADOPTÉ

24.3 Claude Dagenais

Le point est retiré.

24.4 Tristan Coulombe

CONSIDÉRANT la présence de monsieur Tristan Coulombe au sein du Comité de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

18-12-310 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
De remercier monsieur Tristan Coulombe pour les services rendus à la communauté.
ADOPTÉ

25. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

1. Ministère de la Sécurité publique
2. Municipalité de Saint-Isidore
3. Municipalité de Sainte-Martine
4. Petrolympic
5. Carrefour Action municipale et famille
6. Gouvernement du Canada
7. Kathernine Harnismaker
8. Comité des loisirs
- .9 Commission Municipale du Québec

Mesures d'urgence du 5 et 6 janvier
R.I.A.V.C. et carrefour du chemin Grande-Ligne et
de la montée de la Grande-Ligne
R.I.A.V.C.
Licence d'exploration
Brochure
Familles branchées
Plainte; boîte aux lettres endommagées
Remerciements
Projet de loi 155

28. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait le rapport de ses activités du mois de novembre.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois de novembre.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait le rapport de ses activités du mois de novembre.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois de novembre.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait le rapport de ses activités du mois de novembre.

27. Dépôt des rapports internes

27.1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois de novembre 2018

Le rapport des permis de construction pour le mois de novembre est déposé.

28. Varia

28.1 Soirée du 7 décembre 2018

Monsieur le conseiller Sylvain Roy apprécie le fait que la municipalité organise un évènement 5 à 7 en compagnie des élus et des employés. À sa suggestion, les organisateurs pourraient une prochaine année voir à la totalité de la préparation.

29. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande quelle personne délivrera des permis de construction en janvier 2019 suite au départ de l'inspectrice municipale.

Un citoyen questionne les élus sur le futur contrat d'élimination des déchets organiques.

Un citoyen propose de participer au tri et collecte des bouteilles de verre.

Un citoyen demande des justifications sur la rapidité de déneigement des routes et des chemins sur notre territoire lors de la première bordée de neige.

Une citoyenne demande s'il y aura une rencontre avec les élus de Saint-Isidore concernant le site accidentogène localisé sur le chemin Grande-Ligne coin montée de la Grande-Ligne.

30. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h12.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier